Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260416-2026_4_7-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le seize avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation
10 avril 2026

En exercice : 19
Présents : 16

Votants : 18

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire
M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. LE SOMMER Charles, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, Madame LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

Représentés : Mme HERVE Nadia par Mme JEGO Anne-Marie
M JEANNOT Mathieu par M BEGKOYIAN Pierre

Absents : Monsieur PASCO Yann

Secrétaire de séance : Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise

n° 2026-4-7 : Taux d'imposition 2026 des impôts locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'état 1259 de notification des taxes directes locales pour 2026 établi par la Direction des Services Fiscaux du Morbihan ;
VU le budget primitif 2026 de la Commune ;

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2026 des taxes suivantes : taxe foncier bâti (TFB), taxe foncier non bâti (TFNB) et taxe d'habitation (TH)

Considérant la majoration de 30 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Considérant la révision forfaitaire des valeurs locatives de +0,9 % en 2026 ;

Considérant que l'équilibre du budget nécessite un produit de 1 809 587 € ;

Pour 2026 les bases prévisionnelles et les produits correspondant sont les suivantes :

	Produit attendu	
Taxes	Bases	Produits
Taxe Foncières bâties	4 892 000	1 746 444 €
Taxe Foncières non bâties	50 700	21 796 €
Taxe d'habitation	4 454 000	388 389 €
Majoration taxe d'habitation	4 137 000	108 224 €
Allocations compensatrices		10 005 €
Contribution effet correcteur		- 455 266 €
	Total	**1 819 592 €**

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 09 avril 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE pour l'année 2026 le maintien des taux d'impositions comme suit :

Taxe	2025	**2026**
Foncier bâti	35,70 %	**35,70 %**
Foncier non bâti	42,99 %	**42,99 %**
Taxe d'habitation	8,72 %	**8,72 %**

La secrétaire de séance
Marie-Lise LEROY LEFEVRE

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)